



Territoriaux CGT

Coordination Syndicale Départementale 87

Maison du Peuple
24, rue Charles Michels
3^{ème} étage – bureau 21
87000 Limoges

Limoges le 23 mars 2026

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Haute-Vienne
1 rue de la préfecture
87000 Limoges

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du mercredi 1^{er} avril 2026 au mardi 30 juin 2026.

Copie : Centre de gestion de la Haute-Vienne

Monsieur le Préfet,

A l'heure où les conflits se généralisent, la coordination syndicale départementale de la Haute-Vienne appelle à des vœux de paix, de justice et de solidarité. Plus que jamais, nous poursuivons notre engagement pour de meilleures conditions de travail et pour la juste reconnaissance du labeur de toutes les travailleuses et travailleurs.

Tandis que les crises mondiales accentuent les injustices et les discriminations, le pouvoir d'achat des salarié·es continue de s'éroder. De plus en plus de travailleurs et travailleuses peinent à assurer leurs déplacements domicile-travail, notamment dans notre département rural où les transports restent insuffisants, aggravant ainsi les inégalités entre territoires.

Dans ce contexte, le gouvernement persiste à fragiliser les droits collectifs et à remettre en cause des valeurs fondamentales telles que la solidarité, la démocratie sociale et l'universalité du service public.

La Coordination syndicale départementale de la Haute-Vienne réaffirme sa détermination à défendre l'intérêt général, à préserver les services publics, garants de l'égalité et du vivre ensemble, et à faire du 1er mai une journée de luttes et de conquêtes sociales, face à toute tentative de récupération ou de dévoiement de son sens historique.

Nos revendications portent notamment sur :

- Des moyens budgétaires à la hauteur des missions confiées, car les agents ne sauraient être une variable d'ajustement budgétaire.
- Des renforts humains pour garantir un service public de qualité, avec des créations de postes sous statut et la titularisation des contractuels.
- Une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires, aujourd'hui écrasées, et une hausse du point d'indice à **6 euros**.
- Une rémunération minimale supérieure ou égale au SMIC revalorisé au 1er janvier 2026, intégrée entièrement dans le calcul des droits à la retraite.



Territoriaux CGT

Coordination Syndicale Départementale 87

Maison du Peuple
24, rue Charles Michels
3^{ème} étage – bureau 21
87000 Limoges

- Le maintien de la rémunération à **100% sans jour de carence** pendant les congés pour maladie ordinaire.
- Le droit à la retraite à **60 ans** et une meilleure reconnaissance de la pénibilité.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Une véritable planification écologique, socialement juste et démocratiquement construite.

Nous continuerons d'alerter les nouveaux élus locaux sur la dégradation continue des conditions de travail dans les collectivités : recul du pouvoir d'achat, surcharge, perte de sens, atteintes à la santé et à la sécurité. Sur la mise en place, ou la mise à jour, pourtant obligatoire, du **DUERP** et nous attacherons une attention particulière à **la mise en place de référent pour les signalements** de violences, discriminations ou situations d'intimidation.

La CSD CGT Haute-Vienne appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, à se **mobiliser massivement le 1er mai 2026**, pour défendre les droits sociaux, les libertés syndicales et le modèle social issu des conquêtes du mouvement ouvrier.

Le 1er mai n'appartient ni aux puissants ni aux marchands : il appartient à celles et ceux qui travaillent, luttent et refusent la résignation.

En conséquence la Coordination Syndicale Départementale de la Haute-Vienne dépose un préavis de grève du mercredi 1^{er} avril 2026 00h au mardi 30 juin 2026 24h00 pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ Fédéral (communes, département, région et leurs établissements, SDIS, secteurs public et privé du logement social, secteurs privé et public de l'eau et de l'assainissement, thanatologie)

Notre organisation reste disponible pour toute discussion relative aux revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la coordination syndicale
départementale CGT de la Haute-Vienne
L'animatrice, Valérie Ilaha-Itéma